



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 4438

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement
Réglementation à l'occasion de
travaux
Rue de Mabichon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212- 2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'Entreprise HOUILLON REMY de ARCHETTES, qui doit procéder, pour le compte de ENEDIS, à la réfection de branchements collectifs avec la création d'un réseau, rue de Mabichon ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - À compter du vendredi 13 avril 2018, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 2 semaines :

- La chaussée sera rétrécie et la vitesse limitée à 30km/heure, au droit des bâtiments sis **1 et 3 rue de Mabichon**.
- Le stationnement sera interdit au droit du bâtiment sis **7 rue de Mabichon**.
- La circulation sera interdite au droit des bâtiments sis **9 et 11 rue de Mabichon**, les déviations s'effectueront par les sorties opposées.
- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

Article 2. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'entreprise effectuant les travaux susmentionnés sous le contrôle des Services de Police.

.../...

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Patrice THOUVENOT

A REMIREMONT, le 11 avril 2018

Le Maire,

./ Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication
le 11 avril 2018

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- P.T.C.V. 2 ex
- Police Nationale 1 ex
- Police Municipale 1 ex
- Gendarmerie 1 ex
- Centre de Secours..... 1 ex
- Service Communication (Presse) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV 1 ex
- Société SICOVAD 1 ex
- Service Promotion et Animation 1 ex
- U.R.C.A. 1 ex
- Conseil Dép. 88 - Pôle Transport 1 ex
- Entreprise HOUILLON-REMY TP 1 ex
- Affichage chantier 1 ex